

Mobilité :

Nombre de kilomètres de pistes cyclables :

CCMV : 41.373 Km

CCRMM : 98.551 Km

CCVB : 54.118 Km

Existence de pôles multimodaux : Oui

Existence de zones à faible émissions : Non

Existence de voies réservées au covoiturage : Non

Automobile :

- Part de véhicules électriques ou hybrides dans le parc des collectivités et le parc privé : /
- Nombre de bornes recharge électriques (Un site peut compter plusieurs embranchements) :
 - CCMV : 3 sites de recharges
 - CCRMM : 24 sites de recharges
 - CCVB : 3 sites de recharges.
- Part de véhicules bas carbone dans la flotte de transport collectif : 0

Part du territoire couverte par une AOM : 100%

Energie et climat

Emissions de gaz à effet de serre du territoire (total et par habitant) :

- En 2016 : 420 127 teqCO₂, soit 4,90 teqCO₂/hab.
 - dont 105 958 teqCO₂ pour la CCMV, soit 4,33 teqCO₂/hab.
 - dont 233 730 teqCO₂ pour la CCRMM, soit 5,84 teqCO₂/hab.
 - dont 80 439 teqCO₂ pour la CCVB, soit 3,79 teqCO₂/hab.

Consommations énergétiques du territoire :

- En 2016 : 2 640 320 MWh PCI
 - dont 567 928 MWh pour la CCMV
 - dont 1 327 362 MWh pour la CCRMM
 - dont 745 030 MWh teqCO₂ pour la CCVB

Production annuelle d'EnR :

- En 2016 : 654,7 GWh
 - dont 131,72 pour la CCMV
 - dont 122,32 pour la CCRMM
 - dont 400,65 pour la CCVB

Consommation énergétique en autoconsommation :

/ Situation énergétique locale – chiffres clés 2018

	Objectifs 2030 (loi TECV)	Bruche Mossig Piémont à fin 2018	France 2017
Couverture des besoins de chaleur par les EnRs	38%	41%	21,3%
Couverture des besoins d'électricité par les EnRs	40%	9%	19,9%
Couverture du gaz naturel par les EnRs	10%	0,0%	0,04%
Couverture globale des consommations par les EnRs	32%	23%	16,3%

Sans tenir compte de la scierie SIAT BRAUN

	Objectifs 2030 (loi TECV)	Bruche Mossig Piémont à fin 2018	France 2017
Couverture des besoins de chaleur par les EnRs	38%	25%	21,3%
Couverture des besoins d'électricité par les EnRs	40%	9%	19,9%
Couverture du gaz naturel par les EnRs	10%	0,0%	0,04%
Couverture globale des consommations par les EnRs	32%	15%	16,3%

Rénovation énergétique

- Nombre de passoires thermiques dans les logements privés, le parc social, les bâtiments publics et les locaux d'entreprises : 46% du parc date d'avant 1970

Carte "Pourcentage de logement datant d'avant 1970"

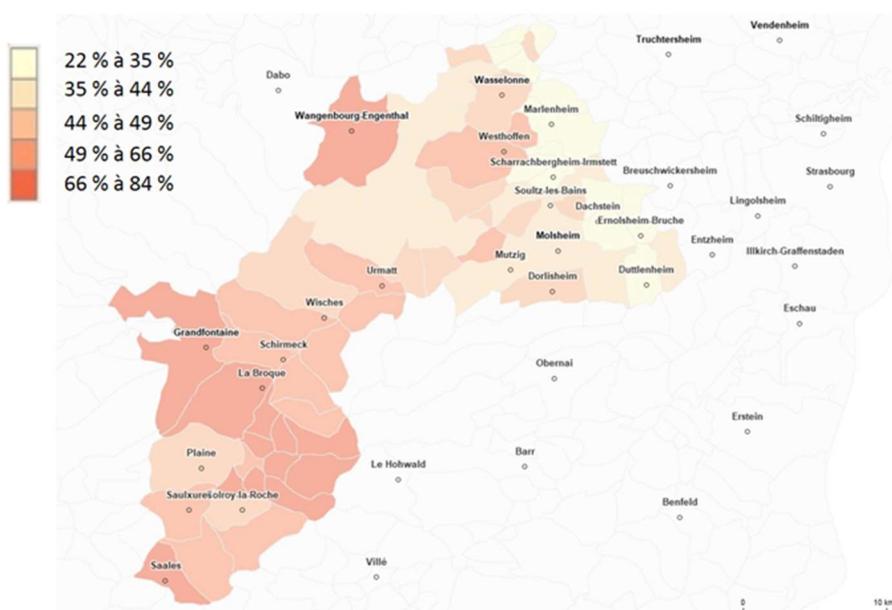
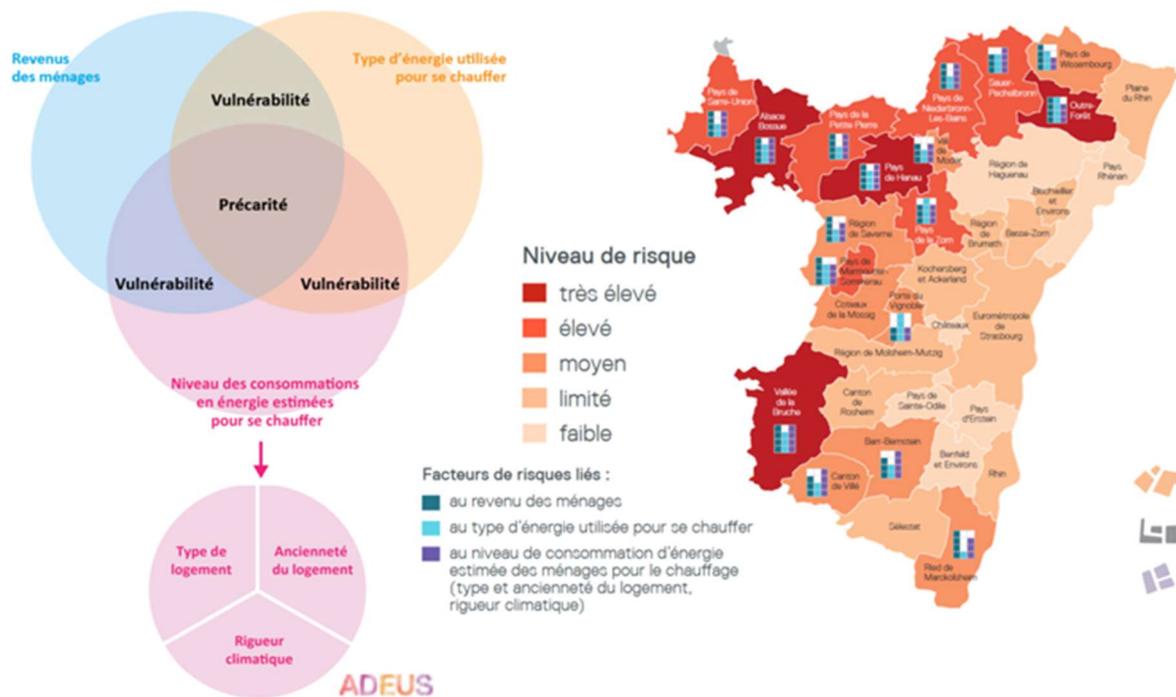


Illustration précarité énergétique



- Répartition du parc immobilier par étiquette du DPE : /
- Nombre de copropriétés en situation fragile ou dégradée : /
- Nombre d'artisans et d'entreprises certifiées RGE sur le territoire : de l'ordre de 250 artisans tous types de travaux confondus

Etat des systèmes de chauffage

- Nombre estimé de chaudières à fioul : 8640
- Nombre estimé de cheminées ouvertes et autres modes émetteurs de particules fines : 13600
- Existence de réseaux de chaleur, ainsi que leur combustible : un à Saâles, un à Grandfontaine, un à Westhoffen, un à Russ : tous au bois
- Mode de chauffage des grands équipements collectifs de territoire : majoritairement au gaz

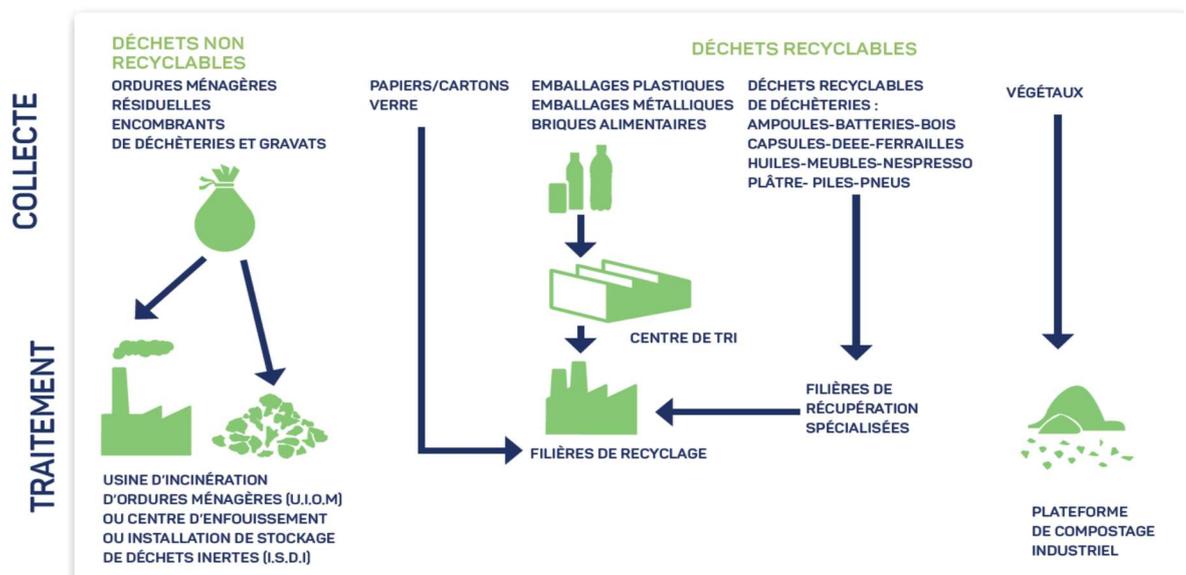
Traitement des déchets / Economie circulaire :

- Tonnage de déchets produits par le territoire : le SMICTOMME, dont le périmètre d'intervention comprend la CCRMM, la CCMV, la CCVB mais aussi la CCPV, a collecté en 2020 50 167 tonnes de déchets tous confondus dont 20 665 tonnes d'ordures ménagères résiduelles ; 2 948 tonnes de recyclables en porte à porte (papier/cartons/emballages plastiques/métalliques/briques) ; 6 132 tonnes de recyclages en point d'apport volontaire (verre/ papier/cartons/emballages plastiques/métalliques/briques)
- Etat des équipements de tri au regard des normes :
Le Select'om dispose d'un réseau de huit déchèteries qui maille aujourd'hui son territoire, offrant ainsi une déchèterie pour 12 570 habitants.
Depuis août 2019, une collecte permanente des Déchets Ménagers Spéciaux a été mise en place à la déchèterie de Molsheim. La déchèterie a été dotée d'un nouveau conteneur adapté à la collecte de ces déchets dangereux comme les peintures et les solvants. Les agents de déchèteries ont été formés à la classification et à la gestion de ces produits

- Existant de tri à la source des bio-déchets dans structures de restauration collective, et pour logements collectifs : Le SMICTOMME engage en 2021 une étude pour la valorisation des biodéchets et l'optimisation du système de collecte et de tri.
- Taux de tri sélectif par filière :
Les déchetteries ont permis de collecter 20 358,46 tonnes, soit 41 % des tonnages totaux collectés par le syndicat. 80 % des tonnages collectés (hors inertes) en déchetteries sont recyclés.
Les gros producteurs de biodéchets (restaurants, notamment) ne sont plus collectés par le SMICTOMME depuis 2017.
Les compagnons d'Emmaüs Centre Alsace se déplacent depuis 2009 sur le territoire du Select'om afin de collecter les objets et meubles réutilisables. En 2020, 863 collectes à domicile ont été réalisées et 218,05 tonnes de meubles et objets ont été collectés ; 71% des tonnages collectés par Emmaüs sont réemployés.

Fin 2020, le taux de valorisation atteint par le SMICTOMME est de 47% sans les gravats. Il ambitionne avec la refonte du schéma de collecte pour la mise en place de la collecte des biodéchets d'atteindre l'objectif fixé par la loi (55% de valorisation des déchets non dangereux non inertes).

2.5. Synoptique des flux de déchets collectés par le Select'om

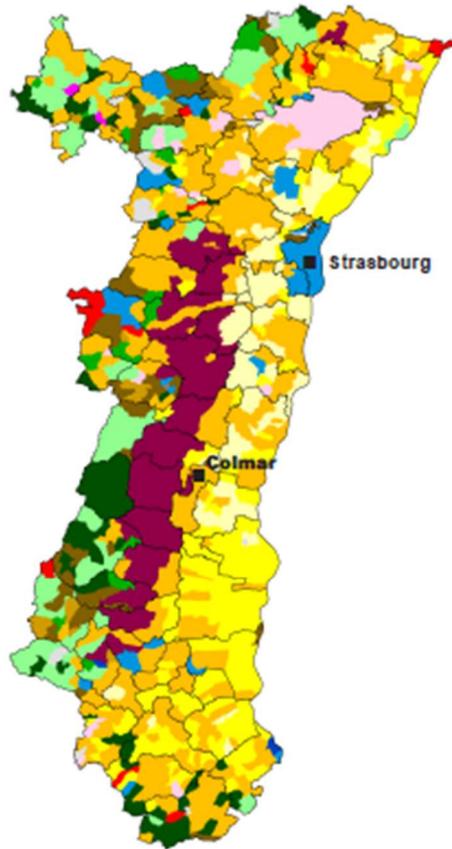


Agriculture et alimentation locale :

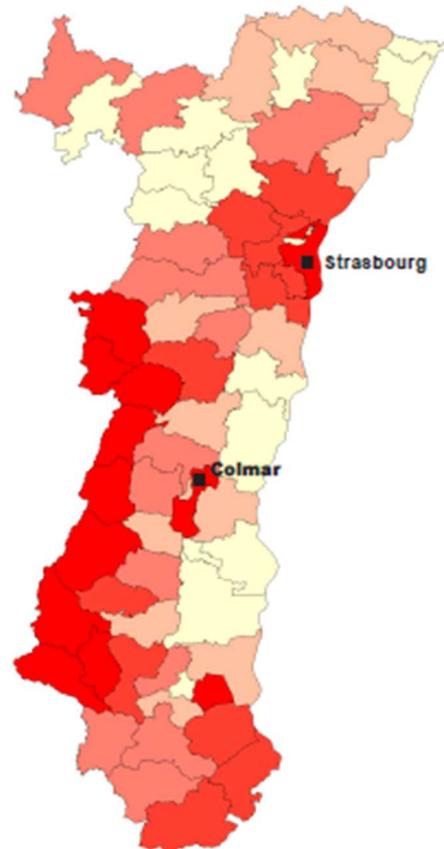
- Existence d'un projet alimentaire territorial : Non
- Nombre d'exploitations agricoles : 1033
- Nombre de producteurs vendant en circuits courts/marchés de producteurs ou AMAP : supérieur à 22% dans le recensement agricole 2010 (carte ci-après)

Cartographie des commercialisations en circuit courts des exploitations d'Alsace

Orientation agricole dominante des communes



Commercialisation en circuit court des cantons



OTEX (Orientation Technico-économique des Exploitations)

- Sans exploitation
- Avicoles spécialisées
- Bovins - élevage et viande
- Bovins - lait
- Bovins - lait, élevage et viande
- Céréales, oléagineux et protéagineux
- Grandes cultures
- Cultures fruitières et autres cultures permanentes
- Fleurs et horticulture
- Granivores
- Légumes et champignons
- Ovis et caprins
- Ovis, caprins et autres herbivores
- Polyculture et polyélevage
- Poissons
- Viticulture

Pourcentage de commercialisation en circuit court pour toutes les exploitations

- De 39 à 100 %
- De 28 à moins de 39 %
- De 22 à moins de 28 %
- De 16 à moins de 22 %
- De 0 à moins de 16 %

- Surface agricole utile du territoire : 15 679
- Estimation du volume de produits phytosanitaires utilisés sur le territoire : voir avec la DRAAF
- Agriculture biologique (données DRAAF)

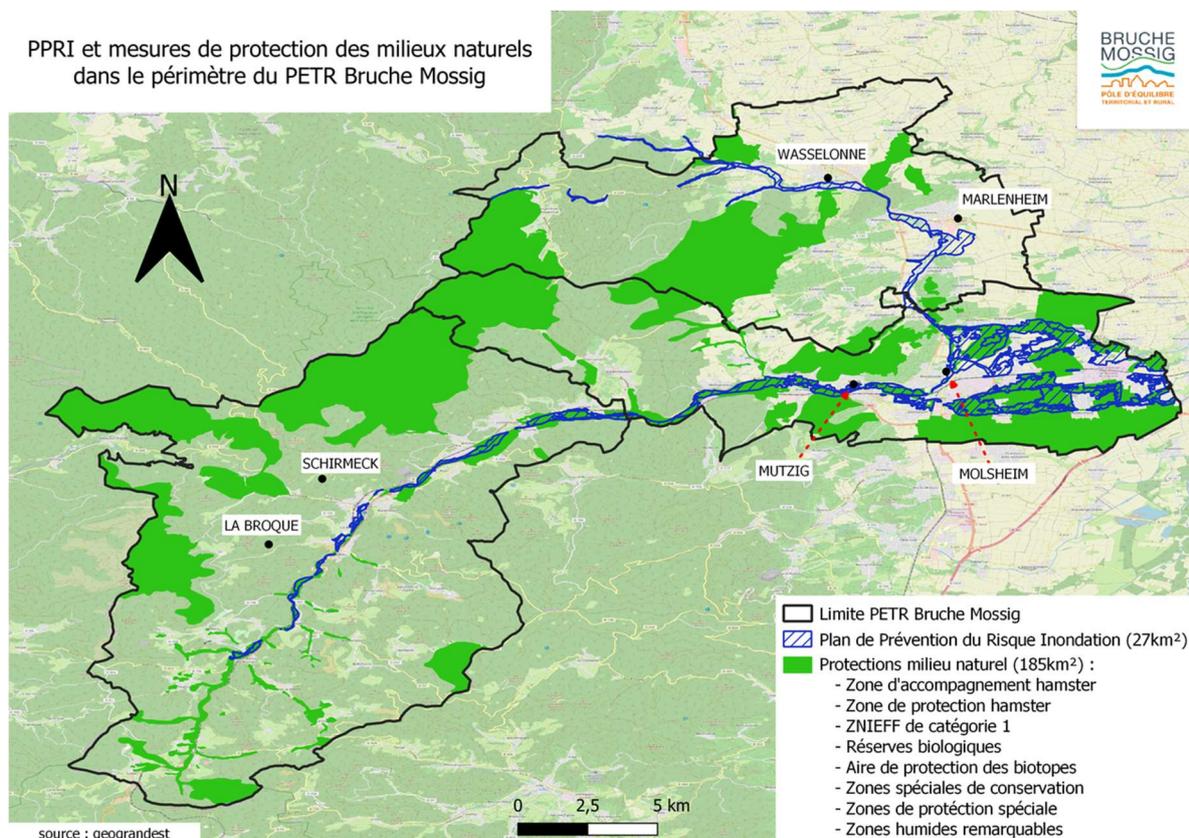
Agriculture biologique en 2017	CCVB	CCRMM	CCMV
Nombre d'exploitations certifiées ou en conversion	9	15	28
Surface totale en agriculture biologique (ha)	612 dont 602 en cult fourragère	217 dont 106 en vignes, 71 en céréales/ oléagineux/ protéagineux	761 dont 425 en cult fourragère 153 en vignes, 71 en céréales/ oléagineux/ protéagineux
Effectifs d'animaux en bio ou conversion	155 vaches	/	166 vaches

- Taux de boisement (surf forestière /surf totale) en 2018 : 85% sur CCVB, 40% sur CCRMM, 46% sur CCMV

Actions en matière de biodiversité :

- Surface des aires protégées : PPRI pour 27km², protection milieux naturels pour 185 km²

PPRI et mesures de protection des milieux naturels dans le périmètre du PETR Bruche Mossig



Surfaces des aires protégées en km ²	PPRI	protection des milieux naturels
CCMV	5	39
CCVB	3	75
CCRMM	19	71

- Part des cours d'eau en bon état :

D'après le diagnostic de l'état des masses d'eau de surface réalisé en 2019 par l'Agence de l'Eau Rhin Meuse, les masses d'eau situées sur le territoire du PETR ont un état écologique bon à médiocre :

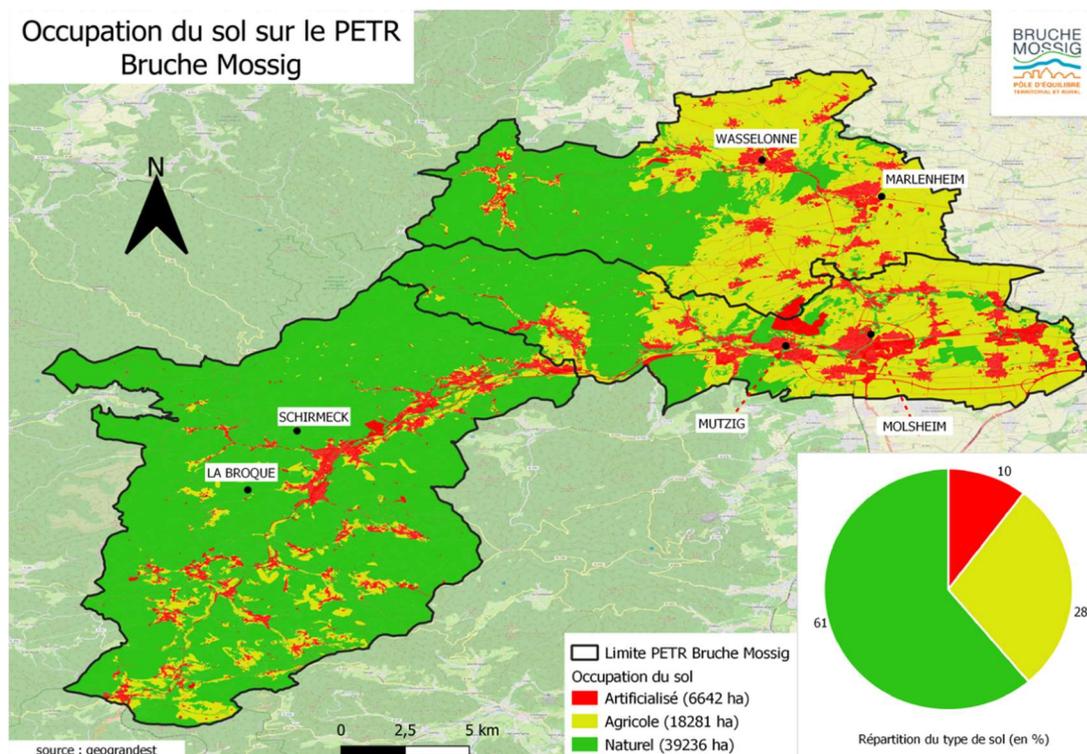
- ✚ 6 masses d'eau en bon état (ruisseau d'Albet, ruisseau de Framont, Barenbach, Hasel, Bas de Russ, Magel)
- ✚ 7 masses d'eau en état moyen (Bruche 1 à 3, Netzenbach, Mossig, Bras d'Altorf, Canal de la Bruche)
- ✚ 1 masse d'eau en état médiocre (Bruche 4)

- Nombre de points noirs de continuités écologiques identifiés :
- Part des surfaces forestières bénéficiant d'une garantie de gestion durable : pas de données
- Surface de haies : CCMV : 149.8821 ha ; CCRMM : 131.2529 ha ; CCVB : 164.5651 ha
- Existence d'un atlas communal de la biodiversité et part du territoire classé en réservoir de biodiversité : non
- Label « Territoires engagés pour la nature » : non
- Label « Terre saine » : non

Lutte contre l'artificialisation des sols :

- Etat d'avancement du PLUI : dérogation pour les 3 CC
- Taux de mobilisation des droits à construire au regard de ceux fixés dans les documents d'urbanisme : pas de données
- Evolution du nombre d'hectares de terres urbanisés vs terres agricoles et naturelles/forestières :

Occupation du sol en ha	PETR	CCMV	CCVB	CCRMM
Artificialisé	6 642	1 797	2 077	2 767
Agricole	18 281	8 604	2 618	7 060
Naturel	39 236	7 209	25 694	6 333



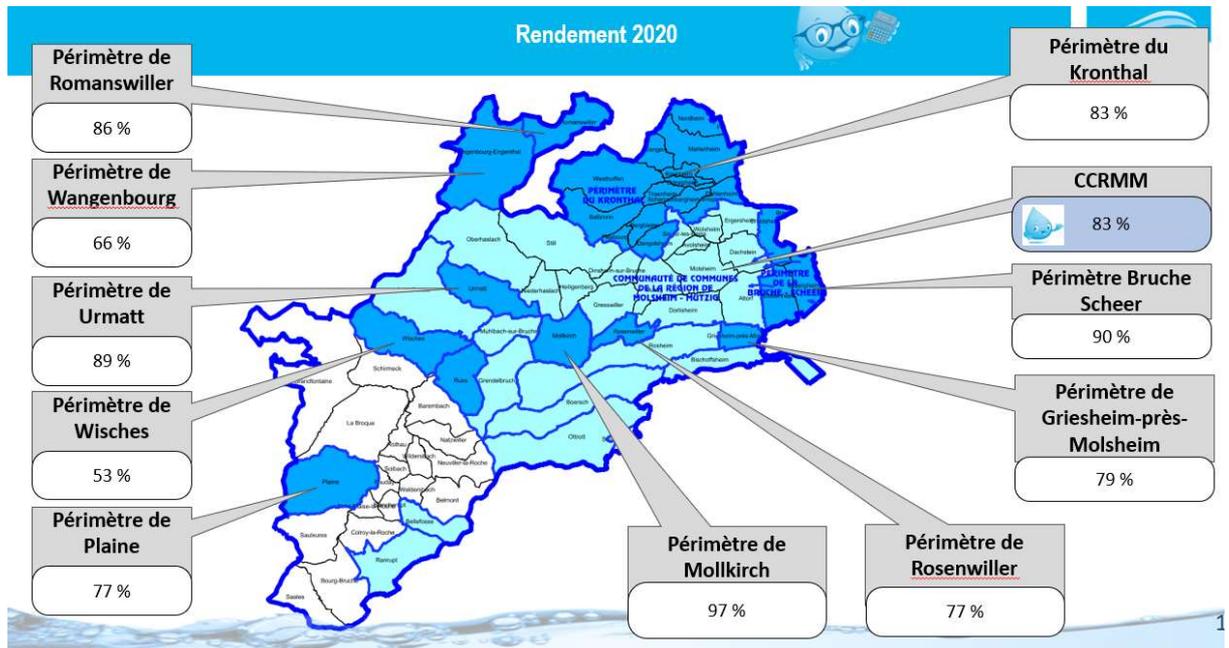
- Potentiel de recyclage foncier : pas de données
- Surfaces désartificialisées : pas de données

Eau et assainissement :

- Compatibilité des installations de traitements des eaux usées avec les normes européennes (sources SDEA) :
Les stations d'épuration du territoire exploitées par le SDEA sont toutes dimensionnées pour répondre aux enjeux de développement du territoire (liste exhaustive : Wasselonne, Jetterswiller, Crastatt, Hohengoelt, Wangenbourg, Scharrachbergheim, Molsheim, Ernolsheim-Bruche, Duppigheim, Niederhaslach). Certaines d'entre elles sont cependant non-conformes au regard de l'arrêté ministériel du 21/07/2015 relatif à l'autosurveillance des systèmes d'assainissement, mais les plans d'actions correctifs sont en place pour lever ces non-conformités dans les meilleurs délais.
- Taux de fuite des réseaux du territoire :

Le rendement moyen des collectivités membres du SDEA atteint **85 %** en 2020.

Cartographie des rendements des réseaux de distribution d'eau potable des collectivités membres du SDEA.



- Nombre de captages prioritaires et nombre de captages bénéficiant d'une protection et d'un plan d'action (sources SDEA) :
Il n'y a pas de captage prioritaire, ou de captage grenelle sur le territoire. Toutes les ressources sont cependant protégées (accès sécurisé et clôture du périmètre de protection immédiate)
- Couverture du territoire par un SAGE :
 - o Le SAGE III Nappe Rhin, animé par Région GrandEst, comprend dans son périmètre les communes suivantes pour toute ou partie de leurs souterraines : Altorf, Dorlisheim, Duppigheim, Duttlenheim, Egersheim, Ernolsheim-Bruche, Griesheim-près-Molsheim, Molsheim, Wolxheim
 - o Plan de Gestion des Risques d'Inondation Rhin Meuse